LA LIGUE RÉPUBLICAINE d'Orchies

Hier a eu lieu, à Orchies, le banquet annuel de la Ligue républicaine, banquet qui a été particulièrement brillant.

Dans un local aménagé pour la circonstance, deux cents convives environ ont pris place autour de tables gracieusement décorées de bouquets de fleurs naturelles.

Le long des murs de la salle couraient des guirlandes tricolores frangées de dentelles. Dans le fond, trois tableaux symboliques se dressaient :

Le panneau central représentait la République; les deux autres, le réveil 1789 et,comme pendant, la colonne de Juillet.

A la table d'honneur prennent place, vers une heure trois quarts de l'après-midi (le banquet avait lieu à deux heures), MM. Degand, président de la Ligue, Maxime Lecomte, sénateur; Emile Dubois, député; Rault, sous-préfet de l'arrondissement; Henri Merchier, conseiller d'arrondissement; Désespringalle et Naveau, adjoints; Blanquart, adjoint à Nomain; Hornez, adjoint à Caumont; Boutrois, inspecteur de l'enseignement primaire; Villier, juge de paix d'Orchies; Merchier, juge de paix, à Seclin; Laurent Mouchon, agriculteur; A. Desmort, agronome, à Cambrai; Mesquelin, ancien maire d'Aix; J. Tondu, Edouard Posteaux, Tourgis, percepteur, Lafargue, receveur de l'enregistrement; Desmazure, percepteur, Garnier, contrôleur des contributions, Deponchelle, inspecteur des contributions, Deponchelle, un grand nombre d'instituteurs du canton, etc.

Après le banquet, très bien servi, les discours commencent.

C'est M. Degand, président de la Ligue qui ouvre la série.

Discours de M. Degand

Président de la Ligue républicaine

Messieurs,

Je n'ai pas le talent d'être orateur, aussi dès que j'aurai remercié M. le sénateur d'avoir bien voulu accepter l'invitation que nous lui avons faite d'assister à notre banquet, ce qu'il fait chaque année avec grand plaisir, un sa bienveillance et sa sollicitude pour la ville d'Orchies; après avoir présenté nos respectueux hommages à M. Dubois, le vaillant député de notre circonscription, qui, en toute occasion, se montre si dévoué défenseur de nos intérêts, je souhaite la bienvenue à M. le sous-préfet dont la présence ici prouve son attachement pour la république, et que nous vestera plus qu'à saluer M. l'inspecteur primaire, le remercier de la bonne volonté qu'il montre en venant accompagner sous notre toit une jeune institutrices du canton d'Orchies, qui se presse autour de nous en témoignant ainsi leur attachement à la République.

En un mot, après avoir rendu grâce aux étrangers et aux membres de la Ligue ici présents, je demande la parole à MM. Dubois et Maxime Lecomte qui n'ont vous sera plus agréable d'écouter que toutes les péroraisons que je pourrais vous adresser.

Avant de m'asseoir permettez-moi cependant un mot : notre Ligue républicaine subsiste et s'encouragement, cette est de 71, vous le savez) a toujours travaillé, lutté pour la grandeur de la République : elle que jamais elle n'aura démérité de la patrie. Nous croyons pas que tout est gagné dans le canton d'Orchies ; les dernières élections, les dernières élections nous ont prouvé le contraire.

Nous pouvons dire à ces amis, blessés dans le combat, mais non pas terrassés, qu'ils peuvent compter sur nous pour les défendre contre les agressions qui, nos d'hier, veulent nous asservir à la bonne vieille de réaction et nous ramener à leur profit. Veillons sur ces autoritaires qui, sous la patte de velours qu'ils nous laissent voir aujourd'hui, cachent des griffes acérées qui nous déchireront.

Déjà, au précédent d'un prochain coup à tenter, on bat les campagnes, on cherche des amis, on distribue des poignées de main et même des objets sonnants, on organise des réunions où l'on fait flèche d'intéresser ces rassemblements « *Union Républicaine* » n'est-ce pas nous nauper le titre qui nous est le plus cher à l'heure où Voyez-vous pas ces sortes des réunions républicaines : ce ne sont pas des démocrates, même rares, mais plutôt des amateurs du pas dont ils agitent le blanchissent comme opinion politique, entendons-nous.

A nous flagrare de nous mettre en garde contre ces serpents cachés sous la pierre et qui tentent par leur suffisement de nous attirer pour nous envoyer ensuite leur venin mortel. A nous de saisir toutes les occasions pour parler de la République et la défendre énergiquement en toutes circonstances.

A nous de prévenir ceux qui nous entourent, afin de ne pas les laisser pénétrer dans cette route bonnes et fraternelles et les faire marcher à rebours dans les bienfaits de la démocratie.

Montrons-leur où les guident leur bien par nos actes et nos paroles, et non chemin du droit et du devoir de tout, bon citoyen qui conduit à la République franche et loyale.

Je voudrais voir partout, dans toutes les communes, la statue de cette bonne République que j'aime du fond de mon cœur et qui, pour moi, représente avec tâtonnement la mère des 7 couleurs qui ne sait qu'entretenir la haine et devant laquelle on se découvre. Si chaque paroisse donnait une fois par mois à la République une de ses républicains fervents et convaincus, ceux-ci, les autres, désignant d'eux les plus vaillants et toujours disposés à se rendre service. Ceux-ci, avec l'espoir de voir un jour cette France où chacun se mais dans la main marchera vers le progrès par le mérite : Vive la France ! Vive la République ! (Bravos répétés).

La parole est ensuite donnée à M. Dubois, député de l'arrondissement.

Discours de M. Dubois, député

C'est une douce habitude que nous avons contractée depuis longtemps déjà, mon ami Maxime Lecomte et moi de venir chaque année, sauf empêchement exceptionnel, assister au banquet traditionnel de l'enseignement. C'est, et mon ami ne me contredira pas, une de nos meilleures journées de l'année, et nous comptons bien ne pas nous laisser devancer dans l'attitude cité d'Orchies dont l'hospitalité est proverbiale. Notre l'accueil le plus cordial et le plus sympathique nous est toujours pour nous, des cœurs sertiablement attachés aux doctrines qui nous défendons et qui habitent tous à l'unanimité dans le cœur de tous les Patrie et de République qui ne font qu'un pour un citoyen français.

Ensuite, il y a un an, presque à pareille date, nous étions attristés par l'échec inexplicable, contre lequel tous les intérêts de la région, de l'humanité, nous protestaient. Et cet échec, nous l'avons subi, nous l'avons accepté sans trop l'acception du mot, par les sacrifices de la République dans l'intérêt supérieur de la paix pour la chose publique. Comprenant l'infection d'une telle attitude de la part de certains électeurs d'Orchies et de Seclin, nous nous sommes tenus à notre devoir, et éclatante revanche. Spontanément par un mouvement unique, sans précédent dans les annales politiques, M. Paul Lafargue, l'homme de bien honoré de la nuit du 29 juillet dernier, des bulletins de vote inscrivirent ensuite glissa sous les portes et à les résolutions du congrès républicain et du collège électoral sénatorial, laissez-moi dire qu'on commettrait une revendication de votre arrondissement, une revendication en conformité avec des engagements antérieurs, en représentation à la haute assemblée (oui, oui) et s'il en est ainsi, pour que cette revendication ait toutes les chances de succès il me semble qu'elle doit se formuler par un nom qui soit connu au dehors, et ce nom n'est-il pas indiqué ? (Vive Emile Dubois. C'est lui. Vive Dubois !) Oui, véritablement indiqué par les grands services rendus, toute une vie d'activité républicaine d'abnégation de dévouement.

Un homme qui n'est tant dépensé et a risqué sa santé en son existence pour la République (vive Dubois).

Si j'avais cet seul dont vous répéter les mots que notre ami Lecomte vient de prononcer, je ne saurais assez les développer, mais je me bornerai à dire que notre ami est assez ample pour nous, à tous, patients de la France nous ne pouvons aller jusqu'à confier la garde de ce drapeau tricolore qui flotte haineux pleine, il y a quelques mois à peine. Jamais une année victorieuse ne donne le sou de ses destinées aux généraux de victoire, aux hommes que les nouveaux vonus marquent, le pas quelque temps et méritent par leurs services d'être choisis ensuite pour chefs sur les champs de bataille.

Les membres de la Ligue républicaine doivent faire comprendre à leurs amis, à leurs amis, à leurs concitoyens, qu'il faut rester sourd à de fallacieuses promesses arrefaisables ; qu'il faut savoir résister dans l'intérêt des générations futures, à l'obsession quelque peu pressante des besoins présents,qu'il faut savoir repousser des largesses éphémères, trop chèrement payées un jour. Rien n'est plus dangereux que de se laisser comme Danaé, séduire par une pluie transforme momentanément en pluie d'or. Il faut pour son honneur que le canton reste incorruptible, comme au temps de général Boulanger, qu'il proteste sans en France le canton d'Orchies a refusé les avances du séduisant aventurier qui distribuait avec tant de grâce. l'argent, les poignées de main et les œillets rouges. C'est en se montrant ainsi dignes des bienfaits du suffrage universel que la véritable République restera triomphante dans ce canton et que nous aussi pèine se renverser l'écrasante majorité qui s'est affirmée aux dernières législatives du 22 septembre 1889 et 22 août 1893.

Je bois donc, mes chers concitoyens à la prospérité et au salut de la Ligue républicaine d'Orchies, à l'enseignement du canton d'Orchies et à son président si dévoué M. Degand, à son ancien président et l'un des fondateurs, M. Lecomte, à M. Désiré-François Herbo, le Bayard de la démocratie, ce chevalier sans peur et sans reproche toujours prêt à se jeter au plus fort de la mêlée pour soutenir nos idées républicaines,

Je bois à vous tous qui ne cessez de combattre le bon combat pour la cause de la civilisation et du véritable progrès social.

En terminant, je ne soit permis de porter la santé du vaillant apôtre de nos libertés, M. Maxime Lecomte, secrétaire du Sénat vous exprès de Paris pour donner un nouveau témoignage d'affection à ses amis du canton d'Orchies. Je bois aussi à M. Rault le nouveau sous-préfet de notre arrondissement qui a bien voulu prendre part à cette fête républicaine : Des son arrivée, M. Rault a su par son attitude franche et loyale se gagner toutes les sympathies et toutes les sympathies. Appelé par ses services passés et ceux qu'il rend tous les jours à de hautes fonctions, il a su, trouver, parmi nous, trop peu au gré de nos désirs mais il laissera dans toutes, et il restera, pas être grand cœur pour le prédire, le souvenir d'un des meilleurs administrateurs qu'aura possédés à sa tête, l'arrondissement du Douai. (Applaudissements prolongés).

Discours de M. Rault

Sous-préfet

M. le Sous-préfet de Douai remercie tout d'abord M. Dubois, des paroles très aimables qu'il a bien voulu prononcer.

En assistant aujourd'hui à cette fête républicaine, le représentant du gouvernement a voulu apporter à tous les membres de la ligue, l'expression de sa confiance en leurs efforts, et un encouragement à préserver dans la voie ou doivent marcher tous ceux qui ont au cœur la prépondérance de la République et le triomphe des idées libérales et démocratiques.

Nous sommes à un tournant de notre histoire nationale, dit le sous-préfet. Il y a lieu de regarder de très près le chemin dans lequel on doit s'engager.

Pour des républicains comme ceux qui sont ici, aucune hésitation n'est possible. La route est droite et nettement tracée.

Après avoir remercié successivement le président de la Ligue républicaine, MM. Maxime Lecomte, sénateur, et E. Dubois, député, le sous-préfet avec une franchise qui produit une très bonne impression, dit :

Sans vouloir m'arrêter à des considérations plus ou moins politiques, je déclare que pour ma part, je n'accorderai jamais mon appui qu'à des républicains. Eux seuls ont le droit d'attendre des faveurs de l'administration, car eux seuls défendent. Ma bienveillance est acquise à tous, mais les faveurs administratives doivent être réservées exclusivement aux républicains. (Vifs applaudissements).

En terminant, M. Rault, porte un toast à M. Fallex, président de la République.

M. Maxime Lecomte, sénateur, prend alors la parole.

Discours de M. Maxime Lecomte

Sénateur

Après les paroles si chaleureuses que vous venez d'entendre, je suis embarrassé de parler à mon tour. (Sourires.)

Le banquet annuel de la Ligue Républicaine d'Orchies a toujours été pour moi, un des meilleurs jours de mon année politique.

J'en profite chaque fois pour vous faire connaître mes idées et pour prendre conseil de cette vaillante phalange républicaine qui compose la Ligue d'Orchies.

A propos de République, tout le monde aujourd'hui, même ceux qui ne veulent pas, car tout le monde crie : Vive la République ! Il faudrait toutefois demander à ceux qui crient si fort depuis peu de temps, ce qu'ils entendent par là et remarquer qu'ils ont fait pour cette république dont ils se déclarent aujourd'hui les chauds partisans. (Applaudissements).

L'époque actuelle passe ensuite en revue, les idées qui font la grandeur de la République et la mission de justice et de liberté qui lui incombe.

Il dit quelques mots des bouilleurs de cru et, en termes spirituels et qui amusent beaucoup l'auditoire, il indique la méthode que devraient suivre tous ceux qui tendent pour faire bouillir les produits récoltés chez soi.

Soyons tous bouilleurs, dit-il, si l'on veut maintenir le privilège des bouilleurs professionnels.

Dans un parallèle très bien présenté, M. Maxime Lecomte établit ensuite la situation respective des partis.

On nous pose la question de savoir si nous devons être cléricaux ou collectivistes ? Nous répondrons : Nous ne voulons être ni l'un ni l'autre.

Notre formule sur ce terrain tient en deux phrases : *la liberté indicidedelle : le respect de la propriété.*

Et voilà pourquoi nous répudions les théories qui nous viennent de l'autre côté du Rhin.

Nous le disons avec franchise, car nous estimons que ceux qui ont, comme nous, un mandat à la fois de 1892 jusqu'en meurtre, d'avoir employé des enfants au dessous de l'âge légal, et, sitôt après l'accident qui a coûté la vie au jeune Lécuyer, sous le coup de la peur pour cacher le cadavre, le faire disparaître et se mettre en règle avec la loi, d'avoir commis de faits en ordinaires publiques.

Tels sont les termes que je relève page 97 de *l'Orfeiel.* Comme ces faits sont absolument faux et qu'il y a diffamation grave à notre égard, je vous prie, M. le président, de saisir la Chambre de la demande d'autorisation de poursuites en diffamation devant les juridictions compétentes que nous intenterons contre M. Jules Guesde, député de Roubaix.

LES GRÈVES

A HALLUIN

Chez MM. Jules Gratry et Cie

Voici le règlement intérieur que M. Gratry a imposé à ses ouvrières :

Article premier. — Aucun ouvrier ne sera admis dans l'établissement sans avoir un livret en règle.

Art. 2. — Les heures de rentrée et de sortie sont réparties ainsi qu'il suit :

Du 1er mai au 30 septembre, entrée à 5 heures 1/2 du matin, sortie à 7 heures du soir.

Du 1er octobre au 30 avril, entrée à 6 heures du matin, sortie à 7 heures 1/2 du soir.

Une heure au midi. Sortie à 5 heures 1/2 du matin et à 4 heures 1/2 du soir et de midi à 1 heure 1/2.

Le lundi l'établissement sera fermé à 5 heures du soir.

Les ateliers ouvriers les ouvriers du matin devront l'heure à entrer une demi-heure après leur heure habituelle. Après midi, ils devront travail pendant deux heures de plus.

Pour une demi-journée, un franc.

Pour un quart de journée, *cinquante centimes.*

Art. 3. — Les ouvriers qui ne présenteront en état d'ivresse seront renvoyés et considérés comme absents.

Art. 5. — En aucun cas les ouvriers ne pourront réclamer d'indemnité pour les dommages occasionnés par le dérangement des machines ou le manque de matières. Pour les ouvriers travaillant à l'heure, à la journée ou au compte, les engagements sont faits et consentis sans aucune réserve. Toutefois, par exemple, quand les parties sont libres de se séparer à tout moment de la journée ou de la semaine qui lien convient, sans avoir à donner de motifs, sans avoir indemnité d'un côté comme de l'autre.

Art. 6. — A tout ouvrier qui causera une pièce de son métier, soit par négligence de graissage ou par brutalité, il en sera retenu la valeur sur son salaire.

LE SPORT

Au Vélodrome roubaisien

La journée d'hier a été encore un succès bien marqué pour notre vélodrome.

La température ni trop chaude ni trop froide convint à la promenade, et beaucoup d'amateurs en avait profité pour se diriger vers le Vélodrome.

Bien avant 3 heures 1/2, moment fixé pour la première course, les tribunes et tous les gradins sont remplis. Il y a même peut-être un peu moins nombreuse que dans les courses précédentes, mais aussi impatiente.

Par un temps de demi-soleil, les gaies toilettes des dames se détachent coquettes sur le sombre des vêtements masculins.

L'ensemble du Vélodrome présente un coup d'œil ravissant.

Enfin, la cloche tinte dans le quartier des coureurs, et les champions arrivent en piste pour la première course régionale juniors, à courir par séries de 1,000 mètres, avec finale de 2,000 mètres.

Les résultats sont les suivants :

1re série : 1er Delabilie, 2e Decuyère. Temps 1 m 34 1/5. Le dernier tour est fait en 24 s. 4/5.

2e série : 1er Lemaire, 2e Blin, classé meilleur second. Ces trois à 1 m. 4/5. Dernier tour 25 s. 2/5.

3e série : 1er Lagouge, 2e Lemaire. Temps 1 m. 45 s. 1/5. Dernier tour en 26 s.

Finale : *Lagouge, Lemaire, deat heat* ; 3e Lemaire, de Delabille. Temps 3 m. 13 s. 1/5. Dernier tour 24 s. 1/5.

La deuxième course, le clou de la journée, était le match Cissac-Champion, sur cinquante kilomètres avec entraîneurs.

Aussitôt le signal du départ donné, la piste devient très animée sur le va-et-vient des machines entraînantes.

Pendant 24 tours, les deux adversaires mènent bon train, mais le manque de forme de Champion saute aux yeux et le manque de méthode dans le service de son entraînage est visible.

Peu à peu distancé par Cissac, qui a un service d'entraîneurs admirablement bien compris. Champion est doublé au 24e tour.

Au 28e tour, au virage des tribunes, la triplette Dutrieux dérape et l'équipe tombe. Sans perdre la tête, Lanson, le collé à la machine de son adversaire aux applaudissements des spectateurs.

Dans la culbute de la triplette, toute l'équipe est plus ou moins malmenée, mais la plus sérieusement atteint atteint Lemaire qui est tombé sur la tête et reste étendu sur le gazon, se plaignant de fortes douleurs dans la nuque.

M. le docteur Bernard constate qu'il a un chranlement peu dangereux de la musculature, il le fait transporter au quartier des coureurs ou il se soigne.

Avant la fin de la course, Lemaire s'est montré sur pied.

Au 45e tour, pour la seconde fois, Cissac double Champion, lequel a des moments de faiblesse.

Les 10 premiers kilomètres sont couverts par Cissac en 15 m. 55 s. 2/5.

Le 35e tour n'était pas fini que la machine de Champion touche à celle de ses entraîneurs. La coureur fait la culbute. Asser gaillardement il se relève, remonte en selle et repart. L'avance de son adversaire est désormais trop grande. L'issue de la course ne fait plus de doute pour personne.

A peine Champion venait-il de reprendre que la triplette Lanson, qui l'entraînait, rompt sa chaîne. Voilà une nouvelle culbute heureusement sans gravité.

Le service d'entraînement de Champion est compromis ; avec une délicatesse fort applaudie de tous, les entraîneurs de Cissac partent pour Champion et durant plusieurs tours le ménent bon train.

Au bout de 26 minutes, Cissac a couvert 20 k. et il portait au 25e par 32mn3/4.

A ce moment Champion a trois tours de retard.

Quelques mètres à peine avant le 83e tour, Champion voulant regarder en arrière, manque la piste et roule par terre. Des encouragements partent de tous les coins, le vaillant coureur se remet en machine et repart.

Cissac a fait un 50 kilomètres au bout de 52 m. 35 s. 2/5. En piquant l'heure on constate qu'il a couvert 45 k. 488 m. Il termine les 50 kil. en 1 h. 5 m. 35 s. 2/5 sans toucher le record qui est de 1 h. 4 m. 17 s. 1/5.

Le dernier tour avec entraîneurs a été fait en 32 s. 2/5.

La course se termine par l'arrêt de Champion qui a 6 tours 1/2 de retard.

Un bouquet est offert au vainqueur par M. Théo Collens.

Pendant cette course Cissac a fait preuve d'une grande performance.

Troisième course. — Triplettes et quadruplettes ayant entraîne dans les 50 kilomètres : à courir par séries d'un tour de piste contre la montre, avec finale de 3.600 mètres.

Engagés : Delabilie, 22 s. 1/5 — Maillard, 21 s. 4/5 — Delespierre, 22 s. — Benoist 21 s. 4/5 — Prévost, 21 s. 1/5 — Dutrieux, 22 s. — Demeestre, 22 s. 2/5 — Lacoge, 22 secondes.

Finale : pariants, équipes Benoist, Maillard, Prévost.

1er Benoist : 2e Maillard : 3e Prévost. — Temps : 3 m. 47 s. 1/5 ; dernier tour 24 s. 1/4.

Sauf quelques accidents qui on l'espace sont plutôt des incidents, excellente.

MARIUS.

Chronique Locale

Les anciens remèdes

Si vous aimez à vous distraire, prenez au hasard, un livre ancien renseignant nos aieux sur la préparation de mixtures, de philtres destinés à les guérir.

Votre bouche sourire en voyant ces formules bizarres et même, dans certains cas, vous serez étonnés en pensant que si vous cussiez vécu dans cet heureux temps, la mort eut failli, en cas de maladie, absorber des drogues aussi répugnantes.

J'ai sous les yeux les Remèdes Domestiques, édition Etienne Michelet, 1686 ; il est ou ne peut plus curieux.

La jaunisse qui se guérit si difficilement par les remèdes ordinaires, ne pouvait résister, alors même qu'elle était invétérée, au vin composé dont je vais vous donner la formule :

Prenez de la fiante d'oison qui se nourrit parfois, faites-la sécher au soleil, la réduire en poudre et la mêler avec du vin blanc, du sucre et de la cannelle ; il se peut que vous n'ayez pas d'oison, employez alors celle de poussins ou de poule.

Le pied-bot était un sort que les gens de notre temps dans l'ictère calarrhal à débarrasser le malade en peu de jours ; il faut pour cela qu'il soit bien gras, doux et absorbé dans un verre d'eau-de-vie dans de l'intérieur. Je sais des personnes instruites qui en ont fait usage pour leur jeune fils.

Les éperons avaient une mission plus étendue, mais ils agissaient différemment suivant la manière dont ils étaient absorbés ; au siècle dernier, on les employait pour résoudre le tartre maçonnique du corps et pour enlever les obstructions des viscères ; leur emploi était donc tout indiqué pour la jaunisse, pour l'asthme, pour le catarrhe gastrique (appétit diminué par les matières visqueuses de l'estomac).

Ils pouvaient encore servir contre la pierre, mélangés à une décoction de pois chiches rouges ; on en prenait par cela même contre le gravelle et les cancers.

Dans ce dernier cas il les fallait absorber tout entier et vivants, et au nombre de quatre à douze.

On n'en servait pour les plaies récentes ou invétérées ; écrasés, ils étaient excellents « appliqués en cataplasmes sur la gorge pour guérir l'esquinancie, et pris *intérieurement* savorisent contre les maladies des yeux.

On n'en sert encore de nos jours comme diurétiques.

Les vertues tombent à coup sûr, si, après vous être frotté la main sur laquelle vous avez ces excroissances avec de la salive, vous vous pendez celle-ci à un arbre, situé sur le bord d'un chemin par où il vous sera défendu de passer jusqu'à complète guérison.

Les vers étaient d'un effet actif, mais mauvaise, car elle vous enlève votre verrue pour le passer traitreusement au premier qui rentre après vous dans l'église.

La graine de rhinocéros en onctions sur les narines fait avorter le rhume de cerveau, mais à défaut de rhinocéros on se contente de suif de mouton ou de saindoux.

Le coucher dans les étables vous débarrasse de vos rhumatismes.

Dans le cas de boutons, de petites plaies, de brûlures, il faut l'appliquer un peu de cérumen, c'est-à-dire, un peu de cette matière grasse sécrétée dans le conduit auditif pour avoir peau nette et jolie.

La méningite ne pouvait résister à trois pincées de poudre de crâne humain mêlée à du vin blanc : aujourd'hui un emploie chaque jour contre cette maladie, la chaleur donnée par un jeune pigeon éventré tout vivant et placé sur la tête du malade.

Quelles mœurs barbares et inutiles !!

L'ivrognerie se guérissait en buvant du sang de bouc ; nous en donnons avis à ligue contre l'abus des liqueurs.

Les gencives lâches finement et mélangées à du sang de crapaud composaient un philtre merveilleux contre l'impuissance des vieillards.

Vous devez penser qu'au commencement de ce siècle, on ne se gênait pas pour faire un esbon mouque de ces vieux potards, de cette vieille pharmacopée !!

Faire entrer dans le formulaire français des préparations compliquées comprenant des substances organiques, des viscères, des crânes, et des cerveaux ! Fi donc ! nos aieux étaient bien bons.

Dans une prochaine causerie je compte vous prouver que les temps ne sont pas changés, hélas ! Bien au contraire ; l'âge des alcalodes passé, leur étoile naît pour faire place à la médication Séguardienne.

Brown Séquard en 1839 a prouvé que les corps animés contenant des plus grandes poisons, devaient aussi contenir leur propre contrevenin. On a essayé et tous les jours on trouva la vérité des études de ce grand savant.

DR ZEUS.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 10 juin 1896

Présidence de M. Julien LAGACHE

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

L'assemblée approuve les comptes de la Chambre et de la Bourse de l'année 1895. Elle adopte de même les projets de budgets de la Chambre et de la Bourse pour l'année 1897, avec les modifications proposées par le Bureau aux articles 3, 6 et 9 des dépenses de la Chambre.

Une pétition d'habitants de Croix-Wasquehal, de Flers et de Marcq-en-Barœul demande l'intervention de la Chambre de commerce pour obtenir qu'il soit délivré des cartes d'abonnement au départ de la place de Roubaix, pour la Croix-Blanche, la Place de Croix, le pont du Brenoy et Mons-en-Barœul, comme la pétition semblable qui a été faite à Lille pour le pont du Lion-d'Or et Mons-en-Barœul.

La Chambre, dans l'intérêt des nombreux employés qui habitent les environs de Roubaix et travaillent à Mons-en-Barœul, appuie cette requête qui sera transmise à M. le Directeur de la Compagnie des tramways du Nord.

Il est donné lecture d'une protestation de la Chambre de commerce française de New-York contre le nouveau projet de loi administratif voté par la Chambre des représentants de Washington, et dont les mesures arbitraires tendent à entraver et même à prohiber l'importation aux Etats-Unis des produits français payant des droits ad valorem, surtout les soieries, les lainages et la bonneterie.

La Chambre de commerce de Roubaix, dont la circonscription est intéressée au premier chef à ce qu'un marché aussi important que le marché américain ne lui soit pas fermé, décide qu'elle appuyera la réclamation que lui fait communiquée, et prend M. le Ministre d'intervenir auprès de qui de droit, les intéressés français aux Etats-Unis.

Par leurs lettres des 21 et 18 mai 1896, la Chambre de commerce de Besançon et la Société anonyme pour la fabrication de la soie de Chardonnet à Besançon, appellent l'attention de la Chambre de commerce de Roubaix sur la crise considérable que cause à l'industrie de la soie artificielle, dite soie Charbonnet, le droit de dénaturation sur l'alcool et sur l'éther employés dans la fabrication de cette soie, droit qu'elles évaluent à 35 p. 0/0 environ de la valeur du produit. Elles demandent que notre Compagnie appuie leur requête tendant à obtenir le dégrèvement des droits sur les alcools et éther consommés et leur exemption sous surveillance dans la fabrication de la soie de Chardonnet, ainsi que les mesures administratives nécessaires pour sauvegarder les droits de l'Etat.

Vu les délibérations des Chambres de commerce de Paris, de Lyon, de St-Etienne, de Calais, etc., protestant contre le droit de Régie qui met l'industrie de la soie artificielle en état d'infériorité vis-à-vis de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre, et permet à ces nations de monopoliser cette fabrication d'invention française.

La Chambre de commerce de Roubaix déclare s'associer au vœu formulé par la Chambre de commerce de Besançon et par la Société anonyme pour la fabrication de la soie de Chardonnet à Besançon, demande au Gouvernement de solliciter également le dégrèvement des droits de dénaturation sur les alcools et éthers employés à la fabrication de la soie artificielle.

Dans une précédente séance, la Chambre avait renvoyé à l'examen de la commission du conditionnement la demande de la Chambre de commission du Havre touchant les opérations commerciales auxquelles se livrent certains magasins généraux.

M. de Boucaud, au nom de la commission, donne lecture d'une lettre adressée à ce sujet par M. le Ministre du Commerce à la Chambre de commerce de Paris. La Chambre demande que ce document soit publié, comme décision de la question, dans le prochain bulletin de séance.

« Monsieur le Président. La Chambre de commerce du Havre m'a adressé une délibération qu'elle a prise au sujet de la loi du 28 mai 1858 et les permissionnaires des Magasins généraux agréés par l'Etat. Aux termes de cette loi, ces derniers sont autorisés à consentir des avances garanties par des warrants ou récépissés. Mais, à diverses reprises, quand à la nature des opérations qui pouvaient être légalement effectuées par les permissionnaires de Magasins Généraux et de salles de ventes publiques du marchandises neuves, aux prohibés et à la garantie.

« Le Conseil d'Etat a été appelé, récemment, à se prononcer sur cette question.

« J'ai pris avis en date du 28 mai 1895, la section compétente de cette haute assemblée a considéré que : Aux termes du paragraphe 1er de l'article 6 de la loi du 12 juin 1858, il est interdit aux exploitants des magasins généraux de se livrer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui à un commerce ou spéculation, ayant pour objet les mêmes marchandises que celles dont le présent paragraphe dudit article permet de les autoriser à se charger de toutes opérations ayant pour but de faciliter les transactions relatives à la vente ou à la négociation de ces marchandises. Cette autorisation ne peut être accordée que pour des opérations accessoires à celles ci-dessus, alléguées par le préfet ; vous dans l'énumération énonciatrice du paragraphe 2 de l'article 6 du 12 mars 1859.

« Je trouve à porter cet avis à votre connaissance, toutes fins utiles. »

Dans un rapport reproduit par le *Moniteur officiel du commerce*, du 1 mai dernier, M. Regnault, conseil de la Chambre de commerce de Reims, préconise la constitution de syndicats du fabricants ou vin d'organiser, à frais communs, des tournées de contrôle-voyageurs à l'étranger. La Chambre, déférant au désir exprimé par M. le ministre du commerce, charge M. Lefebvre-Delattre, député de la région sera appelée sur cette étude dont la lecture paraît devoir être réellement profitable.

Conformément au vœu émis, la Chambre de commerce a l'honneur de donner avis aux intéressés que le rapport de M. Renault sera mis à leur disposition à la Chambre et à la Chambre de la Bourse, tous les jours non fériés de dix heures à midi.

La Chambre, reconnaissant les graves inconvénients qui résultent pour le commerçant du retard apporté par les banquiers à lui faire connaître qu'un traite impayée, dit à ces protestations, retard qui est rarement inférieur à 10 jours et va parfois jusqu'à 15 jours, déclare s'associer au vœu émis par la syndicat de l'industrie de cuir de la région du Nord et tendant à ce que l'huissier appelé à dresser un protêt soit tenu d'avertir le tireur dans un délai de 24 heures, avec réservation d'ajouter 0,75 cent., aux frais habituels.

Elle décide qu'elle appuyera auprès de l'administration de la douane la demande d'un manufacturier de cette cité, tendant à ce que le bureau de Tourcoing soit ouvert à l'importation en France, par camion, des poudres de chicorée.

Elle passe à l'ordre du jour sur une demande de même genre émanant de la Société des produits, retard qui est rarement inférieur à 10 jours et va parfois jusqu'à 15 jours, déclare s'associer au vœu émis par le syndicat de l'industrie de cuir de la région du Nord et tendant à ce que l'huissier appelé à dresser un protêt soit tenu d'avertir le tireur dans un délai de 24 heures, avec réservation d'ajouter 0,75 cent., aux frais habituels.

Elle décide qu'elle appuyera auprès de l'administration de la douane la demande d'un manufacturier de cette cité, tendant à ce que le bureau de Tourcoing soit ouvert à l'importation en France, par camion, des poudres de chicorée.

Elle passe à l'ordre du jour sur une demande de même genre émanant de la Société des produits, retard qui est rarement inférieur à 10 jours et va parfois jusqu'à 15 jours, déclare s'associer au vœu émis par le syndicat de l'industrie de cuir de la région du Nord et tendant à ce que l'huissier appelé à dresser un protêt soit tenu d'avertir le tireur dans un délai de 24 heures, avec réservation d'ajouter 0,75 cent., aux frais habituels.

1° Lettre de M. Albert Waelès, délégué en Chine avec la Mission Lyonnaise ; elle est datée de Tchen-Tou-Fou, le 5 mars 1896. — Cette lettre sera imprimée pour être distribuée aux membres absents de la Chambre, afin qu'ils puissent formuler pour la prochaine séance toutes observations que ce document pourrait leur suggérer.

2. Lettre annonce de l'agence générale du Ministère des Finances de Rouen, à Roubaix, invitant le Président ou un membre délégué de la Chambre de commerce de Roubaix à visiter l'Exposition de Nijni-Novgorod, en donnant aux délégués toutes les lettres de recommandation destinées à faciliter le voyage, l'entrée à l'Exposition et le logement à Nijni. — Remerciements.

3° Document relatif à l'exposition internationale de Bruxelles, qui doit s'ouvrir à Berlin de 15 août au 15 septembre 1896.

Le président,
JULIEN LAGACHE.

Un acte inqualifiable

Samedi, vers six heures 1/2 du soir, un enfant, Auguste Colau, 12 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Clarisse-3, se trouvait près de la barrière de Lannoy, à Roubaix.

Il a été brutalement frappé à coups de brosse par un sieur Victor Latour, 47 ans, demeurant rue d'Alger, 9, à Roubaix, rentrier.

Sous la violence des coups l'enfant s'évanouit. Pendant qu'on lui prodiguait des soins empressés, l'agent Paris arrêtait l'inqualifiable individu et le conduisait au dépôt du 3e arrondissement où il l'écroua.

Le petit Colau portait une blessure assez large au front. Il a été reconduit à son domicile après avoir reçu les soins du docteur Dubar.

Un acte de probité

Samedi, vers 7 heures 1/2 du soir, M. Alphonse Cambier, demeurant rue de la Mare, trouvait un porte-monnaie contenant une certaine somme. Il